



Bruxelles, le 29 novembre 2019
(OR. en)

14603/19

ESPACE 95
RECH 508
COMPET 774
MI 821
IND 295
ENV 961
EU-GNSS 45
TRANS 556
TELECOM 373
ENER 523
EMPL 587
CSDP/PSDC 554
CFSP/PESC 911

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	29 novembre 2019
Destinataire:	délégations
N° doc. préc.:	13996/19
Objet:	Solutions spatiales pour un Arctique durable - Conclusions du Conseil (adoptées le 28/05/2019)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil sur des solutions spatiales pour un Arctique durable, adoptées par le Conseil lors de sa 3733^e session tenue le 29 novembre 2019.

Conclusions du Conseil sur des solutions spatiales pour un Arctique durable

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

RAPPELANT:

- A. le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), qui confère à l'UE une compétence dans le domaine spatial¹;
 - B. la communication conjointe sur une politique arctique intégrée de l'Union européenne² adoptée le 27 avril 2016 par la Commission européenne et la haute représentante, ainsi que les conclusions du Conseil du 12 mai 2014 sur l'élaboration d'une politique de l'Union européenne pour la région de l'Arctique³ et les conclusions du Conseil sur l'Arctique du 20 juin 2016⁴;
 - C. la communication de la Commission du 26 octobre 2016 intitulée "Stratégie spatiale pour l'Europe"⁵ et les conclusions du Conseil du 30 mai 2017 intitulées "Une stratégie spatiale pour l'Europe"⁶;
1. SOULIGNE que les solutions spatiales jouent un rôle crucial en ce qui concerne les domaines prioritaires de la politique arctique intégrée de l'UE: l'atténuation du changement climatique, l'adaptation à celui-ci et la sauvegarde de l'environnement arctique; le développement durable dans et autour de l'Arctique; ainsi que le renforcement de la coopération internationale sur les questions relatives à l'Arctique;

¹ En particulier les articles 4 et 189.

² Doc. 8408/16.

³ Doc. 9746/14.

⁴ Doc. 10400/16.

⁵ Doc. 13758/16.

⁶ Doc. 9817/17.

2. RECONNAÎT que l'Arctique, vaste espace présentant une faible densité de population et comportant actuellement un nombre limité de points d'observation, peut tirer grand profit de services spatiaux; CONSTATE que bon nombre des défis et des besoins de l'Arctique sont analogues à ceux d'autres régions côtières et reculées, des mers et des océans, et qu'il faut améliorer les synergies et la coordination avec d'autres initiatives régionales, notamment celles pour une gestion maritime intégrée; SOULIGNE que l'observation de la Terre, la navigation et les communications par satellite, ainsi que les observations météorologiques spatiales couvrant l'Arctique contribuent déjà ou sont susceptibles de contribuer à relever les défis dans la région;
3. CONSTATE que les effets du changement climatique modifient rapidement et considérablement l'environnement arctique; RECONNAÎT l'importance de ces changements pour l'Europe et le monde, et INSISTE sur le rôle que jouent les capacités spatiales dans le suivi de ces changements;
4. NOTE que la proposition de la Commission relative au règlement sur le programme spatial de l'UE⁷ prend en considération l'importance des régions arctique et polaire tandis que la politique arctique de l'UE tient compte de l'importance des programmes spatiaux européens; CONSTATE que l'Europe dispose déjà de capacités remarquables couvrant l'Arctique, en particulier en ce qui concerne l'observation de la Terre et la navigation par satellite;
5. ESTIME que les satellites Sentinel de Copernicus, en orbite polaire, ainsi que les missions contributrices de Copernicus, apportent déjà une précieuse contribution dans la région arctique; RELÈVE que les six services thématiques de Copernicus répondent aux besoins des utilisateurs dans les domaines de la surveillance de l'atmosphère, de la surveillance de l'environnement marin, de la surveillance terrestre, du changement climatique, de la gestion des urgences et de la sécurité;

⁷ Doc. 9898/18.

6. RECONNAÎT qu'il subsiste des lacunes dans les capacités et services de surveillance, notamment en ce qui concerne la surveillance à haute résolution des gaz à effet de serre et les services climatologiques, et SE FÉLICITE donc de l'évolution de Copernicus, en vue d'atteindre en particulier les objectifs formulés dans la politique arctique de l'UE et de garantir une surveillance opérationnelle, fiable, stable et continue de variables fondamentales, y compris la température et la salinité de l'eau de mer en Arctique, les précipitations, les variations de l'eau douce, l'extension de la glace de mer et les niveaux de gaz à effet de serre, tels que le CO₂ et le méthane, ainsi que le possible développement des missions et services dédiés de Copernicus, sur la base du réexamen de l'architecture effectué par l'ESA et d'une décision que prendra la Commission en 2021, ainsi que de l'analyse usuelle des besoins des utilisateurs;
7. CONSTATE qu'une grande quantité de données d'observation de la Terre est disponible, notamment en ce qui concerne la région arctique, et SE FÉLICITE de leur exploitation en vue de développer de nouvelles applications et de nouveaux services en aval favorisant la compétitivité européenne, en particulier les PME et les entreprises créées par essaimage (spin-off);
8. NOTE qu'en raison des conditions particulières de la région arctique et de son étendue, il est vital que la navigation soit précise et sûre pour les différents moyens de transport ainsi que pour les opérations de recherche et de sauvetage, SOULIGNE que Galileo fournit des données très précises de positionnement et de synchronisation pour la région arctique ainsi que des capacités de recherche et de sauvetage, et RAPPELLE que les besoins de la région arctique devraient être pris en compte lors de l'élaboration des futurs services de Galileo, y compris le service de haute précision (High Accuracy Service (HAS));
9. RAPPELLE l'importance que revêtent les synergies entre Galileo et Copernicus pour des opérations de transport, des activités économiques et une surveillance environnementale sûres, qui répondent aux besoins des utilisateurs situés dans la région arctique, et ENCOURAGE la Commission, l'Agence du GNSS européen, l'ESA, l'EUMETSAT et les autres entités chargées de Copernicus, en fonction de leurs missions respectives, à mettre à profit ces synergies lors du développement d'applications, de produits et de services "multidimensionnels" (positionnement/observation de la Terre/communications par satellite);

10. RECONNAÎT que, malgré l'extension des services d'EGNOS intervenue en mars 2019 en vue de couvrir la majeure partie de la zone septentrionale de l'UE dans l'Arctique, il subsiste des lacunes en ce qui concerne le niveau de service, et DEMANDE INSTAMMENT à la Commission de veiller à ce que les services d'EGNOS soient disponibles sur le territoire de tous les États membres géographiquement situés en Europe, conformément au cadre juridique applicable, dès que possible;
11. PREND ACTE du fait que les conditions météorologiques spatiales peuvent présenter, pour les infrastructures spatiales et terrestres, un risque entraînant une perturbation éventuelle du bon fonctionnement de la société dans l'Arctique, touchant aussi bien les communautés locales que d'autres activités dans la région (perturbation de la navigation et des communications par satellite ayant une incidence sur les vols polaires, perturbation des réseaux électriques); ENCOURAGE la Commission, dans le cadre du volet "Surveillance de l'espace (SSA)" du programme spatial de l'UE, à améliorer l'observation et la compréhension des événements météorologiques spatiaux, permettant ainsi de se préparer à leurs effets et de les prévenir;
12. SOULIGNE que, compte tenu du manque de systèmes de communication terrestres dans la région arctique, l'infrastructure spatiale jouera un rôle de plus en plus important pour ce qui est de garantir la fiabilité des communications et la connectivité à haut débit du réseau; NOTE que la disponibilité de capacités de télécommunications continues par satellite dans l'Arctique présente encore des lacunes et que de telles lacunes en matière de connectivité ont des conséquences pour la région arctique en ce qui concerne l'adaptation à une société et une économie toujours plus numériques; ENCOURAGE la Commission à analyser plus en détail la façon dont ces capacités peuvent être développées en assurant une approche cohérente dans l'ensemble des volets du programme spatial de l'UE; RELÈVE qu'à l'avenir, le volet "Télécommunications gouvernementales par satellite" du programme spatial de l'UE pourrait apporter des solutions aux besoins des autorités publiques en matière de communication sécurisée dans la région, en particulier en ce qui concerne les communications liées à la recherche et au sauvetage;

13. NOTE que les services de prévision météorologique dans l'Arctique peuvent encore être améliorés et ENCOURAGE les États membres, l'ESA, l'EUMETSAT et le CEPMMT⁸ à procéder à une analyse plus approfondie en termes de besoins, de possibilités et d'efficacité en vue de promouvoir le développement de ces services, en utilisant également si nécessaire les données d'observation que les satellites Sentinel fournissent ou pourraient fournir à l'avenir;
14. CONSTATE que des activités de recherche, de développement et d'innovation pour l'espace et l'Arctique sont encouragées et menées à travers les programmes concernés de l'Union, tels qu'Horizon Europe, y compris la coopération internationale avec des pays tiers;
15. ENCOURAGE la Commission et l'Agence du GNSS européen à collaborer activement avec l'ESA, l'EUMETSAT et les autres entités chargées de Copernicus, conformément à leurs missions respectives et en évitant les chevauchements et doubles emplois inutiles, conjointement avec leurs partenaires internationaux et en particulier avec les communautés locales et les populations autochtones, en tenant compte des besoins des utilisateurs, en vue de favoriser des solutions spatiales pour un Arctique durable;
16. RECONNAÎT que les possibilités offertes par le "nouvel espace" (New Space) peuvent favoriser la fourniture de nouveaux services et solutions spatiaux en vue de répondre aux besoins de la région arctique, et ENCOURAGE la Commission et l'Agence du GNSS européen, conjointement avec l'ESA, à développer activement ces possibilités conformément à leurs missions respectives et en évitant les chevauchements et doubles emplois inutiles;
17. RECOMMANDE que la Commission et la haute représentante envisagent la mise à jour de la communication conjointe de 2016 afin que soient pris en compte les nouveaux défis et les nouvelles possibilités en Arctique, notamment en ce qui concerne les solutions spatiales, ainsi que l'intérêt international grandissant.

⁸ Centre européen pour les prévisions météorologiques à moyen terme.